

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de la coopération

Promouvoir et renforcer la mixité professionnelle constitue un enjeu bien sûr sociétal, mais aussi économique : il engage en effet la question des ressources humaines dans l'entreprise, au sein de laquelle la diversité constitue un atout pour le collectif. L'avis présente un état des lieux complet et riche d'enseignements. Ce bilan illustre bien le chemin parcouru, avec une progression de la mixité plus sensible depuis 15 ans, mais il est aussi révélateur des défis qui restent à relever.

Premier défi : la non-mixité persistante dans de nombreux métiers. Les femmes sont concentrées sur un nombre relativement faible de professions. A l'opposé, des métiers comme ceux du bâtiment restent extrêmement masculins et regroupent des effectifs importants. En dépit d'éléments encourageants, les freins sociaux et culturels à une plus grande présence des femmes dans les métiers techniques demeurent. Il faut engager un travail de long terme croisant les systèmes d'orientation et de formation, les pratiques d'entreprises, la lutte contre les stéréotypes, les politiques d'accompagnement dans l'emploi, ainsi que l'organisation du travail.

Par exemple, l'action de la Société coopérative d'intérêt collectif FETE Bourgogne montre combien il était important de multiplier les actions et les partenariats dans les territoires. Il s'agit, en effet, de créer un effet « boule de neige » en actionnant les nombreux leviers favorisant la mixité des métiers : représentation culturelle et importance du travail avec l'Éducation nationale ; image des métiers et sensibilisation des employeurs ; identification dans un bassin d'emploi des besoins des entreprises et information des demandeurs d'emplois, etc.

Deuxième défi : les portes des plus hautes responsabilités politiques, économiques et culturelles demeurent pour la plupart fermées aux femmes. Si le mouvement des sociétés coopératives et participatives est encore à ce jour un monde à prédominance masculine (30 % de femmes salariées dans les Scop et les Scic en 2013), il semblerait que le modèle coopératif, et notamment le fait que les dirigeant(e)s soient élu(e)s par les associés, entraîne une proportion plus importante de femmes dirigeantes que dans les entreprises classiques. En effet, près d'1/4 des postes de gérant, PDG, présidence, direction générale, présidence du directoire ou du conseil de surveillance sont occupés par des femmes dans les Scop et les Scic (en 2013), contre 18,1 % de femmes parmi les dirigeants salariés de sociétés en France (en 2011). Aussi, nous trouvons plusieurs exemples de femmes à la tête de coopératives dans le secteur du BTP (AEL, UTPM, Steco, ...) et quelques-unes dans des Scop de l'industrie (Aprobois, Comebo, Asca).

Des dispositions de la loi sur l'économie sociale et solidaire adoptée en juillet, visent à promouvoir la parité dans l'ESS, avec pour objectif d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ESS, en permettant notamment une meilleure articulation entre la vie personnelle et

professionnelle des salariés ; il s'agit également de favoriser l'accès des femmes à tous les postes de responsabilités, et de promouvoir la parité entre les femmes et les hommes dans les instances élues de l'ESS.

Favoriser la mixité des métiers permettrait d'offrir à chacun une plus grande diversité de choix en termes d'orientation, de formation et de métiers. L'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes passe par la mixité des métiers, même si l'égalité ne peut être résumée à la mixité.

L'avis dresse une palette d'actions à conduire pour progresser bien davantage. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.